

Chères spectatrices, chers spectateurs,

Suite aux nouvelles mesures sanitaires, toutes les représentations prévues entre le 30/10 et le 30/11/2020 inclus n'auront pas lieu.

Pour procéder aux annulations des billets réglés, vous invitons à choisir parmi trois possibilités selon les modalités suivantes :

- **ÉCHANGE** : pour échanger votre (vos) billet(s) contre un autre spectacle de la saison 2020-2021, veuillez contacter la billetterie ;
- **AVOIR** : nous ouvrons un porte-monnaie électronique à votre nom, la somme d'argent que vous y déposez peut être utilisée pour l'achat de billets ou d'abonnements en 2021 ;
- **REMBOURSEMENT** : votre compte sera crédité du montant du ou des billets des spectacles annulés (joindre un Rib).
Attention ! si vous avez aussi impérativement des billets de spectacles qui ont lieu en **décembre**, veuillez attendre les prochaines consignes sanitaires avant de faire la demande de remboursement.

Nous vous remercions de remplir le formulaire en pièce jointe et nous le retourner par mail dans les meilleurs délais à billetterie@theatre71.com

Pour vous aider dans vos choix ou intervenir techniquement, vous pouvez joindre la billetterie

— du mardi au samedi de 14h à 19h

+ mercredi et vendredi de 10h30 à 13h

au numéro provisoire pendant le confinement **07 79 92 50 63** ou par mail.

Nous vous remercions de votre attention, votre fidélité et votre confiance.

Accueil / Billetterie
07 79 92 50 63

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AVOIR, DE REMBOURSEMENT OU DE DON

Merci de renseigner tous les champs. Il est inutile de nous envoyer vos billets.

Les spectateurs qui ont réglés des billets en ticket-théâtre(s) ne sont pas concernés par ce formulaire ; ils recevront prochainement un courrier spécifique.

Si vos places ont été achetées auprès de revendeurs (Fnac, Billetreduc, Theatre Online), veuillez vous rapprocher de ceux-ci pour connaître les modalités de remboursement.

Je soussigné(e) :

Dont le numéro de téléphone est :

Souhaite :

faire un échange pour un autre spectacle de la saison en cours > veuillez nous contacter billetterie@theatre71.com
Aucun échange ne sera possible pour un spectacle de la saison prochaine.

bénéficier d'un avoir du montant (porte-monnaie électronique) : € (à utiliser en 2021)

être remboursé(e) du montant : €

Attention ! si vous avez aussi des billets de spectacles qui ont lieu en décembre, veuillez attendre les prochaines consignes sanitaires avant de faire la demande de remboursement.

Les remboursements s'effectueront uniquement par virement, merci de joindre un Rib.

Indiquer les nom et prénom inscrits sur les billets de toutes les personnes concernées par votre demande :

Spectateur 1 :

Spectateur 2 :

Spectateur 3 :

Spectateur 4 :

Spectateur 5 :

Spectateur 6 :

Cocher le(s) spectacle(s) concerné(s) par cette demande et indiquer la date le cas échéant :

Illusions perdues date sur le(s) billets(s) :

Lucie Antunes date : 13 novembre

Derviche (à Châtillon) date : 17 novembre

Stellaire date sur le(s) billets(s) :

Le dernier banquet (à Châtillon) date sur le(s) billets(s) :

Coco (à Vanves) date : 25 novembre

Jukebox Malakoff date sur le(s) billets(s) :

Instante date sur le(s) billets(s) :

Reconstitution : Le procès de Bobigny (à Châtillon) date sur le(s) billets(s) :

Prendre corps + Horns (à Vanves) date : 27 novembre